

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023

DELIBERATION N°2023.00032

**BUDGET RATTACHE RESEAUX DE CHALEUR - AVANCE DE TRESORERIE
REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 70
Nombre de pouvoirs : 35
Nombre de voix : 105

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, Mme Caroline BENOUMELAZ,
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,
M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Olivier LONGEON, Mme Nathalie MATRICON,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,

RECU EN PREFECTURE

Le 14 février 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230202-D20230003210

Date de mise en ligne : 14 février 2023

Mme Corinne SERVANTON, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Caroline BENOUMELAZ,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Marianne DELIAVAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Marc PETIT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Christel PFISTER donne pouvoir à M. Ali RASFI,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Julien VASSAL donne pouvoir à Mme Audrey BERTHEAS,
Mme Eliane VERGER LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, M. Christophe CHALAND,
Mme Frédérique CHAVE, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Daniel GRAMPFORT, M. Christian JOUVE,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Louis ROUSSET,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023

BUDGET RATTACHE RESEAUX DE CHALEUR - AVANCE DE TRESORERIE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL

Par délibération du 30 septembre 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé la création de la régie « Réseaux de chaleur » ainsi que les statuts annexés de la dite régie.

Par délibération du 02 décembre 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé que le budget annexe Réseaux de chaleur devienne le budget rattaché de la régie « Réseaux de chaleur ». A ce titre, il est doté d'une trésorerie spécifique et autonome vis-à-vis du budget principal.

Même si le financement d'un SPIC est assuré par la facturation d'une redevance perçue sur l'utilisateur, la trésorerie propre de ce budget rattaché pourrait ponctuellement se révéler insuffisante au regard des décaissements à effectuer.

Il est donc proposé de prévoir la possibilité pour le budget principal d'effectuer une avance de trésorerie remboursable au budget rattaché de cette régie si besoin était.

Le déclenchement du versement de l'avance sera précédé d'une situation de trésorerie effectuée par le Comptable public de Saint-Etienne Métropole. Cette dernière prendra en compte les opérations de recettes et de dépenses qui lui ont été transmises mais pas encore prises en charge par lui.

Ceci permettra d'aider à préciser le montant de l'avance nécessaire pour assurer la continuité de mandatement des dépenses obligatoires du budget rattaché considéré (paiement des fournisseurs, échéances d'emprunt...).

Au regard du besoin de trésorerie identifié du budget rattaché concerné, l'ordonnateur ou tout représentant ayant reçu délégation, demandera par certificat administratif au Comptable public le versement d'une avance au budget rattaché de la régie. Ce document devra préciser le montant de l'avance sollicité et la date de versement demandée.

L'avance de trésorerie de type « infra-annuelle » devra être remboursée dans les douze mois suivant son versement. Le déclenchement du reversement s'effectuera suivant les mêmes modalités que le versement :

- un certificat administratif sera adressé au Comptable public par l'ordonnateur ou tout représentant ayant reçu délégation demandant le remboursement de l'avance avec pour référence le certificat administratif ayant demandé le versement de l'avance en question,

- cette demande aura été précédée d'une situation de trésorerie effectuée par le Comptable public de Saint-Etienne Métropole prenant en compte les opérations de recettes et de dépenses non prises en charge par lui.

Pour le suivi de cette opération de trésorerie entre le budget principal et le budget rattaché de la régie réseaux de chaleur, les certificats administratifs seront numérotés selon une suite non interrompue.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le principe et les modalités de versement de l'avance de trésorerie au budget réseaux de chaleur telles que fixées ci-dessus,**
- **approuve les modalités de remboursement de cette avance par le budget rattaché réseaux de chaleur telles que précisées ci-dessus.**

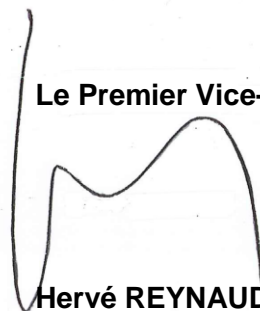
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD